

ASSEMBLÉE NATIONALE15 mars 2006

CONTRÔLE DE LA VALIDITÉ DES MARIAGES - (n° 2838)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Delnatte, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 16 de cet article, substituer au mot :

« sa »,

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.